

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml
Code du produit : 08844605Z 08844605Z

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ECKART GmbH
Guentersthal 4
91235 Hartenstein

Téléphone : +499152770

Téléfax : +499152777008

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GBK Gefahrgut Büro GmbH, Ingelheim, Germany:
From outside US: : (001) 352-323-3500
(First call in English, response in your language is possible)
US & Canada (toll free) : 1-800-5355-053

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité chronique pour le milieu	H412: Nocif pour les organismes aquatiques,

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

aquatique, Catégorie 3

entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 H229 H319 H336 H412
Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH066
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : P101 P102
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P210
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P271
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Stockage:
P405
P410 + P412
Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Elimination:
P501
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

acétate d'éthyle
acétone
xylène
acétate de n-butyle
solvant naphta aromatique léger (pétrole)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration (% w/w)
butane	106-97-8 203-448-7 601-004-00-0 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas C; H280	>= 10 - < 20
propane	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 10 - < 20
acétate d'éthyle	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
acétone	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 5 - < 10
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5 231-072-3 013-002-00-1 01-2119529243-45	Flam. Sol. 1; H228	>= 1 - < 10
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 1 - < 10

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

	01-2119485493-29		
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 918-668-5 649-356-00-4 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Sable sec
Dioxyde de carbone (CO₂)

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Mousse résistant à l'alcool
poudre ABC

Moyens d'extinction
inappropriés : Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	16.04.2018	102000000137	Date de la première version publiée: 16.04.2018

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C.
Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base (Date de la version)
butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm 1.400 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		STEL	400 ppm 1.468 mg/m ³	2017/164/EU (2017-02-01)
Information supplémentaire	Indicatif			
		TWA	200 ppm 734 mg/m ³	2017/164/EU (2017-02-01)
Information supplémentaire	Indicatif			
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	500 ppm 1.210 mg/m ³	FR VLE (2007-12-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m ³	FR VLE (2007-12-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)
Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m ³	2000/39/EC (2000-06-16)

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

Information supplémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 221 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 442 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			
aluminium en poudre (stabilisée)	7429-90-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME	10 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME (Fraction alvéolaire)	5 mg/m ³	FR VLE (2012-07-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VME	5 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm 710 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	200 ppm 940 mg/m ³	FR VLE (2005-02-01)
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	VME (Vapeur)	1.000 mg/m ³	FR VLE (2016-10-01)
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m ³ avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	1.500 mg/m ³	FR VLE (2016-

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

	(Vapeur)	10-01)
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate d'éthyle	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects	1468 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	short term – systemic effects	1468 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	long term – local effects	734 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	63 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	short term – local effects	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	short term – systemic effects	734 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	long term – local effects	367 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	37 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	367 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	4,5 mg/kg
	acétone	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects
Travailleurs		Inhalation	long term – systemic effects	1210 mg/m ³
Consommateurs		Ingestion	long term – systemic effects	62 mg/kg
Consommateurs		Contact avec la peau	long term – systemic effects	62 mg/kg
Consommateurs		Inhalation	long term – systemic effects	200 mg/m ³
Travailleurs		Inhalation	short term – local effects	2420 mg/m ³
xylène	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects	289 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	short term – systemic effects	289 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	77 mg/m ³

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	180 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	short term – local effects	174 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	short term – systemic effects	174 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	108 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	14,8 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	1,6 mg/kg
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	short term – systemic effects	960 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	long term – systemic effects	480 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	short term – systemic effects	859,7 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	102,34 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	long term – local effects	102,34 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	long term – local effects	480 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	short term – local effects	960 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	short term – local effects	859,7 mg/m ³
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Travailleurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	300 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	long term – systemic effects	300 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	long term – systemic effects	300 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	long term – systemic effects	900 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate d'éthyle	Sol	0,148 mg/kg
	STP	650 mg/l
	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,15 mg/kg
acétone	Sédiment marin	0,115 mg/kg
	Sol	29,5 mg/kg
	Eau douce	10,6 mg/l
	Sédiment d'eau douce	30,4 mg/kg

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

	Eau de mer	1,06 mg/l
	Sédiment marin	3,04 mg/kg
	STP	100 mg/l
xylène	Sol	2,31 mg/kg
	Eau douce	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment marin	12,46 mg/kg
	STP	6,58 mg/l
acétate de n-butyle	Sol	0,0903 mg/kg
	Eau douce	0,18 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
	STP	35,6 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment marin	0,0981 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: aérosol
Couleur	: Donnée non disponible
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: -44 °C
Point d'éclair	: -97 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'incandescence.	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: Donnée non disponible
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Temps d'écoulement	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Contact avec l'eau ou l'air humide : Ces informations ne sont pas disponibles.

Décomposition thermique : Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

propane:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 800000 ppm
Durée d'exposition: 0,25 h

acétate d'éthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): 5.620 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 56 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 18.000 mg/kg

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Lapin): 4.700 - 5.800 mg/kg
(Souris): 3.000 mg/kg
(Rat): 9.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	16.04.2018	102000000137	Date de la première version publiée: 16.04.2018

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

aluminium en poudre (stabilisée):

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.160 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

acétone:

Remarques: Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

acétone:

Remarques: Irritation sévère des yeux

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

xylène:

Résultat: Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

xylène:

Evaluation: Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Composants:

xylène:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de n-butyle:

Evaluation: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

xylène:

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0 Date de révision: 16.04.2018 Numéro de la FDS: 102000000137 Date d'impression: 20.11.2018
Date de la première version publiée: 16.04.2018

Composants:

xylène:

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétate d'éthyle:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 717 mg/l

acétone:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21.600 mg/l

solvant naphta aromatique léger (pétrole):

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

xylène:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,1 - 3,2

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,3

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 16 05 04 - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version 1.0	Date de révision: 16.04.2018	Numéro de la FDS: 102000000137	Date d'impression: 20.11.2018 Date de la première version publiée: 16.04.2018
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR	:	UN 1950
IMDG	:	UN 1950
IATA	:	UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	Aerosols, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	2
IMDG	:	2.1
IATA	:	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Code de classification	:	5F
Étiquettes	:	2.1
Code de restriction en tunnels	:	(D)

IMDG		
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Étiquettes	:	2.1
EmS Code	:	F-D, S-U

IATA (Cargo)		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	203
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y203
Groupe d'emballage	:	Non réglementé
Étiquettes	:	Flammable gas

IATA (Passager)		
Instructions de conditionnement (avion de	:	203

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	16.04.2018	102000000137	Date de la première version publiée: 16.04.2018

ligne)
Instruction d' emballage (LQ) : Y203
Groupe d'emballage : Non réglementé
Étiquettes : Flammable gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H228	: Matière solide inflammable.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	16.04.2018	102000000137	Date de la première version publiée: 16.04.2018

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Flam. Sol. : Matières solides inflammables
Press. Gas : Gaz sous pression
Skin Irrit. : Irritation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2017/164/EU : Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
2017/164/EU / STEL : Valeur limite à court terme
2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC

Sample Aluminium Spray 400 ml 17-09021 400 ml

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date d'impression: 20.11.2018
1.0	16.04.2018	102000000137	Date de la première version publiée: 16.04.2018

- Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR